Son contre-pied ou contre-projet qui aille au-delà d'une simple réaction contestataire est aujourd'hui difficile à définir compte tenu de l'échec de l'émergence de sociétés socialistes tant dans son versus communiste que dans son versus social-démocrate.

Qu'en est il du « bien commun » ou de ce que je tenterai de nommer « l'en commun » ? (1)

Cette entrée sur l'en commun permet d'élargir la question à ce qui est essentiel à la vie, terre, mer eau ... et qui est si l'on en croit les travaux du GIEC menacé par le développement sans précédent de toutes les activités humaines de production et des activités liés à l'accumulation.[1]

Ce point de vue de l'en commun » permet de nous renvoyer à ce niveau de signification du « bien commun » c'est à dire de tout ce qui est nécessaire ou souhaitable au fonctionnement et à l'intérêt de la collectivité et non à l'organisation du vivre ensemble.

Certains services publics seraient donc ainsi dédiés à la gestion écologiste voir à la sauvegarde de cet « en commun » donc indubitablement sous la responsabilité directe du politique c'est à dire dans une société démocratique d'élus dépositaires de choix et des décisions populaires.

L'en commun pourrait être ce qui est relatif à l'ensemble de la planète et nécessaire à la vie, le bien commun pourrait être relatif à la ou une société c'est à dire à un collectif localisé.

On voit combien la doctrine du libéralisme économique s'oppose depuis le 18 éme siècle à cette conception du bien commun puisque toutes les ressources naturelles dans cette logique du marché ne sont liées qu'aux développements de la production et de l'échange de marchandises dans une sorte d'expansion continue régulée par le marché. Cette vision d'une régulation supérieure supra démocratique a tout autant envahi la vision des états issus des révolutions du début du 20 éme siècle pris dans la croyance du développement continu des biens de production tout en remplaçant les lois du marché par la planification étatique.

C'est pourquoi il me semble essentiel aujourd'hui de questionner ces termes ainsi que leurs articulations voire de déconstruire les représentations qui sont omniprésentes dans le débat public.

Qu'en est-il de l'état et des services publics ?

Ou formulé autrement un état a-t-il un jour été en mesure de représenter et de gérer ce « bien commun» au service du plus grand nombre c'est à dire du collectif ?

La société n'est-elle que la somme des individus qui la composent, le sujet étant ainsi atomisé, coupé des liens et interactions sociétaux tout relevant ainsi d'un « ordre spontané », l'économie, la production, les rapports économiques se régulant automatiquement réduisant l'état à un rôle organisateur sécurisant les rapports des individus entre eux voire sécuritaire. Cette vision ne laisse ainsi aucune place à la controverse ou à d'autres projets que celui, implicite, dicté par des lois naturelles laissant libre champ à l'accumulation des richesses dans les mains du plus petit nombre, phénomène qui s'est amplifié depuis ce que l'on nomme « la crise » de 2008.*

Pour définir cet « en commun » et de sa gestion par l'état peut-être faut-il réinterroger le concept de solidarité tel qu'avait entrepris de le faire Durkheim et au niveau de sa traduction politique Léon Bourgeois.

J'en sortirai essentiellement deux termes qui, à mon sens, fonctionnent ensemble : celui d'interactions qui touche au lien social et à la construction de l'individu dans ces rapports à autrui et celui d'interdépendances qui permet de définir les rapports de production et d'échanges de biens et de marchandises. On ne naît humain que dans des interactions et on ne vit humain que dans l'interdépendance.

Ces conceptions ont inspiré la création des systèmes de mutualisation des risques de la vie et du travail comme elles ont pu inspirer au cours du 20 éme siècle la mise en place de politiques publiques reposant sur la notion de solidarité et de collectivité, j'oserai écrire de collectivisation des risques et des solidarités. C'est sur cette vision que se sont développés en France et ailleurs sous l'impulsion de l'exigence des peuples et non des populations ?? des services publics de santé d'éducation de sécurité même si elles prenaient en fonction des rapports sociaux de chaque pays des figures différentes.

Dans ce cadre, l'état semblait jouait un rôle de régulateur de ces interactions (service public d'éducation) et de ces interdépendances (sécurité sociale, lois sociales etc. ...).

Cette période que nous rattachons par un raccourci aux trente glorieuses n'aurait-elle été qu'un leurre destiné à permettre aux détenteurs des moyens de production ou de la finance de disposer à terme de salariés éduqués et formés. Si l'on se réfère aux travaux d'Emmanuel Todd, cette période se

serait achevée en France en 1995, moment où a commencé la stagnation voire la régression dans certaines régions françaises du niveau de formation. Ainsi, nous aurions été sujet de deux leurres : celui du socialisme dit réel et d'un état totalisant c'est à dire prétendant représenté et maîtrisé à lui seul l'ensemble des intérêts, des interactions et des interdépendances du collectif et de celui des états régulateurs devenus état providence sous différentes formes politiques mais qui, en fait, n'ont représenté fondamentalement que les intérêts du plus petit nombre, que ce soit ceux d'une oligarchie bureaucratique ou d'une caste privilégiée représentée au plus au niveau des formes étatiques par une technocratie à son service.

La question que l'on peut se poser aujourd'hui est donc de cette nature :

L'état quelqu'en soit la forme est-il en mesure de gérer cet en commun et ce bien commun dans le cadre de services qui respecteraient l'écosystème planétaire et la gestion des interactions et interdépendances du collectif ?

Si je ne peux y répondre assis à mon bureau, je pense qu'il est urgent que l'on pose cette question comme étant au fond de ce qui fait achoppement dans le politique compte tenu des différentes structures publiques ou privés dîtes de gestions que les technocraties politique et financière ont créées ces dernières décennies tant au niveau international que national, en se questionnant sur leur rôle, leur utilité, leur efficacité, leurs conséquences et, naturellement, sur leur coût.

C'est pourquoi la question de la dette « des états » et non pas celle des citoyens et des peuples me semblent être une des questions centrales à poser au cœur du débat politique car elle symbolise combien les structures étatiques telles qu'elles ont été construites au cours du siècle dernier n'ont et peut-être ne seront jamais les représentants des peuples.

Question ouverte à propos des états et des services publics ?

Qui doit gérer « l'en commun », ce que je nommais les ressources dont l'humanité n'est que locataire et bénéficie de l'usufruit qu'on ne peut ramener à un simple droit d'usage ?

Il est possible d'imaginer que des structures citoyennes démocratiques, autogérées et locales pourraient être mieux en mesure de répondre à cette question que les structures *administrativées*, technocratiques et éloignées des lieux d'usage et des réalités de terrain d'autant qu'elles sont sous le contrôle direct ou idéologique de la doxa néolibérale. Quelques exemples locaux comme en Espagne montrent que ce type de fonctionnement peut répondre à notre question. Ces modèles sont-ils expansibles à l'ensemble

d'un territoire?

La question vaut le coup d'être posée si l'on prend en compte l'échec des systèmes mis en place dans ces dernières décennies. Car il faut bien s'affronter à la question de l'échec humain et social des différentes politiques qui se sont succédé à l'ouest comme à l'est.

Le « bien commun », le tissu économique et sociale d'interactions et d'interdépendances peut être lui aussi géré localement par des structures de service publique sous la responsabilité de collectivités territoriales garantissant la gestion de proximité et son caractère démocratique ou d'entreprise à mission de services publiques afin de permettre la pluralité des solutions proposées ainsi autant que de besoin leur mise en concurrence.

Cette orientation collective de la gestion de l'en commun et du bien commun par des structures locales et territoriales ne met pas en cause le droit de propriété et d'entreprendre des individus, au contraire, elle peut favoriser l'émergence d'entreprises s'appuyant sur les ressources locales et répondant aux besoins des populations, entreprises actuellement qui sont le plus souvent mises en difficulté soit par des choix bancaires et financiers soit par des concurrences d'entreprises multinationales et monopolistiques.

Et l'état ?

Si l'on s'en réfère à la théorie marxiste, l'état naît de la division sociale du travail comme Marx l'explique dans cet extrait de « *l'Idéologie allemande » :*

« Du reste, division du travail et propriété privée sont des expressions identiques – on énonce, dans la première, par rapport à l'activité ce qu'on énonce, dans la seconde, par rapport au produit de cette activité. De plus, la division du travail implique du même coup la contradiction entre l'intérêt de l'individu singulier ou de la famille singulière et l'intérêt collectif de tous les individus qui sont en relation entre eux ...

C'est justement cette contradiction entre l'intérêt particulier et l'intérêt commun qui amène l'intérêt commun à prendre, en qualité *d'État*, une forme indépendante, séparée des intérêts réels de l'individu et de l'ensemble et à faire en même temps figure de communauté illusoire... Il s'ensuit que toutes les luttes à l'intérieur de l'État, la lutte entre la démocratie, l'aristocratie et la monarchie, la lutte pour le droit de vote, etc., ne sont que les formes illusoires sous lesquelles sont menées les luttes effectives des différentes classes entre elles ...»

Ce que je veux retenir de ce texte de Marx, c'est le caractère d'illusion de l'état, y compris sous la forme qu'il a pris après la révolution d'octobre en Russie, et qui a influencé notamment par la théorie léniniste de l'état l'ensemble du mouvement socialiste et révolutionnaire du 20 éme siècle.

Dont acte. Tout cela pour aboutir à l'échec cinglant des pays communistes du 20 éme siècle.

Alors que faire ? (à suivre)

Ne peut-on penser à un état aux responsabilités réduites au fonctionnement et au développement des services régaliens et non au contrôle de services d'intérêts publics territoriaux, nationaux et transnationaux déléguant certaines de ses responsabilités dîtes régaliennes aux territoires ?

J'aimerai bien qu'on y réfléchisse.

Alexis Chirokoff

^{*} Il serait ici nécessaire de questionner le concept de crise tel qu'il a été utilisé pour définir le tournant pris en 2008 dont le but essentiel n'a été que de faire accepter aux populations la gestion par l'état des politiques d'austérité. J'utilise ici le mot « population » somme d'individus en opposition à celui de « peuple ».